Commune de Saint Laurent d'Onay
Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables ZAEnR
Concertation Publique du 18 au 30 mars 2024

La loi APER prévoit la participation des communes pour atteindre les objectifs en leur demandant d'identifier les zones favorables à l'accueil de projets ENR.
La commune de Saint Laurent d'Onay souhaite se concentrer sur la production d'énergie photovoltaïque en toiture ou ombrière.
La commune avec l'aide de VRA, propose une cartographie des sites potentiels.

Lors du conseil municipal du 04 mars 2024, les élus ont lancé une concertation du public, à la fois par voie électronique et par mise à disposition du dossier en Mairie. Elle se déroulera du lundi 18 mars 2024 au samedi 30 mars 2024.

Les habitants de la commune ont jusqu'au **30 mars** pour faire part de leurs remarques.

Une publication sur le site de la commune (saintlaurentdonay.fr) et un affichage en mairie informent les habitants de la tenue de la consultation publique.

Les observations, propositions ou amendements éventuels pourront être faits :

- Par mail à l'adresse saintlaurentdonay@valenceromansagglo.fr
- Par un échange direct avec les élus à la mairie lors de permanences :
-

Jeudi 21 et jeudi 28 mars de 16h à 18h

Par écrit à la mairie aux heures d'ouverture habituelles : **Lundi de 9h à 12h Jeudi de 14h à 17h**

A l'issue de cette concertation, un bilan sera présenté et la délibération sera prise lors du conseil municipal du 5 avril 2024